

**COMPTE-RENDU ASSISES ECOLES DE VELO**  
**BOURGOIN JALLIEU LE 03 FEVRIER 2018**

Présents : BOURASSEAU J. ( UC VOIRON ) – LE BRUN B. 6 BARBEREAU A.P. et ECHARD F. ( TEAM ALLINGES PUBLIER ) – CAMBY B. ( COMITE ISERE ) – JULIEN G. et ASTIER G. ( COMITE ARDECHE ) – BOUCARD J. et CHAMPION F. ( VC RIOMOIS ) – BAUDO J. ( COMITE PUY DE DOME ) – DRUTEL A. et KINND ( CVAC VIENNE ) – BERNIGAUD B. et POCHET G. ( ECBB ) – JACQUEMOT A. ( EVIAN VELO ) – LACHHE E. et BILLET P. ( ECSEL ) – DUCOTE C. et AURAY M. ( UC BELLEVILLE ) – SCHOCH P. ( UC SEYSSSEL FRANGY ) – DUPRE E. ( COMITE ALLIER ) – DENARD J.M. et DUPRE J. ( AC CUSSET ) – AUFAUVRE G. ( EC COMMENTRY ) – ALANDRY R ichard ( VC CORBAS ) - GUIRONNET P. ( C.C. ST MARTIN ) – RULLIERE D. ( COMITE HAUTE LOIRE ) – DAILLOUX D. et GRIMAUD C. ( VC AMBERT ) – RICHIER E. et DE FLUE S. ( BMX DARDILLY ) – ADAMIAK B. ( COMITE RHONE METROPOLE ) – PETIT R. ( EC MUROISE ) – MUNOZ A. ( JS IRIGNY VTT ) – SALLES LAFONT J.F. et AUTIER C. ( VC LA MOTTE SERVOLEX ) – TREVISAN J.L. ( VTT CHARTREUSE ) – S. DUJARDIN et COUFOURIER J. ( COMITE DROME ) – DUPRE M. ( CTN FFC ) - Jean Yves VOISIN.

La séance est ouverte à 10H00 par Joël COUFOURIER, Président du comité Drôme et secrétaire du comité AURA qui souhaite la bienvenue au siège du comité AURA à tous les participants pour ces assises. Il excuse Christelle REILLE, présidente du comité AURA, pour son absence à cette journée suite à sa présence sur les championnats du monde de cyclo cross.

Jean Yves VOISIN, Président du comité Haute Savoie et responsable au sein du comité AURA des jeunes « cyclisme traditionnel » remercie les personnes présentes à cette journée. Il précise que cette journée, initiée en 2017 par Mathilde DUPRE, alors CTS au sein du comité AURA, et lui-même, était d'abord destinée aux seuls clubs avec activité « cyclisme traditionnel », mais compte tenu de l'ordre du jour, cette journée a été ouverte à tous les clubs toutes disciplines.

**Concept des Ecoles Françaises de cyclisme** : la parole est ensuite donnée à Mathilde DUPRE qui fait une présentation complète et très circonstanciée du concept des Ecoles Françaises de cyclisme avec notamment les différents labels.

Trois labels différents peuvent être obtenus :

- Label « Baby Vélo »
- Label « Ecole de vélo »
- Label « Club compétition ». Pour obtenir ce label, il y a nécessité d'avoir un diplômé d'état dans le club mais sans obligation de rémunération. Ce diplômé peut officier réellement dans plusieurs clubs.

Ces labels sont valables deux ans renouvelables et les dossiers doivent être adressés au comité AURA à Bourgoin puis envoyés à la FFC après étude.

A la date d'aujourd'hui, en AURA :

- 4 clubs ont reçu le label « Baby vélo »
- 27 clubs ont reçu le label « Ecole de vélo »
- 14 clubs ont reçu le label « Club compétition »

Une fois labellisés, les clubs reçoivent la visite d'un cadre technique pour contrôle du fonctionnement de l'école.

Les labels sont attribués deux fois par an par la Fédération en juin et décembre.

Un dialogue entre les participants à cette journée s'engage sur les offres de pratique, sur les dernières modifications à la réglementation jeunes comme la modification du développement des benjamins en route ( 6,40m ), mais aussi sur le développement dorénavant libre en cyclo cross pour les jeunes ( vélos route ou vtt ).

**Formation des éducateurs** : après la pause, Mathilde DUPRE intervient sur la formation des éducateurs, et les différents diplômes qui peuvent être obtenus :

- animateur jeunes ( ne peut encadrer à lui seul un groupe et ne peut en être le responsable )
- entraîneur jeunes
- entraîneur club
- entraîneur cyclisme pour tous ( aucun examen organisé à ce jour )
- entraîneur club expert.

Quant au nombre de jeunes qu'un entraîneur peut encadrer, il n'y a pas de règle, le nombre de 10/12 sera un maximum pour une séance route et VTT mais pourra être porté à 20 sur une piste de BMX.

#### **Organisation de la saison 2018 activité jeunes en AURA :**

- **BMX** :

- Coupes départementales ou bi-départementales
- Coupe AURA : 3 manches
- Championnat AURA
- Challenge Sud Est : 3 manches
- TF BMX : jeunes + catégories hors championnats de France
- Championnats de France

- **VTT** :

- Trophées départementaux
- TRJV sur 3 week ends les 28 et 29 avril à Vallon Pont d'Arc, les 26 et 27 mai à ? et les 23 et 24 juin à Super Besse
- Pour prétendre à une participation au TFJV du 31 juillet au 3 août à Montgenèvre, les jeunes devront participer aux 3 manches du TRJV
- Un regret exprimé : la participation des minimales aux coupes Rhône Alpes de VTT, ce qui devrait porter un préjudice aux épreuves départementales jeunes

- **Cyclisme traditionnel** :

- Trophées départementaux des jeunes cyclistes
- Trophée régional du jeune cycliste les 9 et 10 juin à Cusset et dont le règlement est étudié en séance
- TFJC du 5 au 8 juillet à Montauban ( à confirmer )

- Patrick BILLET de l'ECSEL fait une présentation de son épreuve jeunes qu'il organise depuis 11 ans sur la piste et qui s'appelle le Trophée National du jeune pistard.
- 
- 
- Rappel : que ce soit pour le cyclisme traditionnel ou le VTT, les compétitions école de vélo doivent comporter deux épreuves. Si une seule épreuve, pour la route c'est une épreuve de régularité et pour le VTT, une épreuve VTT.

### **Rôle des parents sur les épreuves de jeunes**

Depuis plusieurs années, le constat est fait sur le comportement de certains parents sur les compétitions qui sont organisées. Alors que beaucoup de parents s'investissent de façon positive dans la vie des clubs, une minorité a un rôle négatif aussi bien vis-à-vis de leurs enfants que sur les éducateurs et les organisateurs des compétitions.

Cet aspect négatif est à proscrire et tous les participants à ces assises sont d'accord pour que des actions soient menées et ainsi pour 2018, la fiche sur le rôle des parents et reprise en pièce jointe, doit être :

- incluse dans les règlements des trophées départementaux
- et remise à tous les parents par les responsables des écoles de vélo

Et pour les années à venir ( dès 2019 ), toute initiative nouvelle ( tee-shirts par exemple ) peut être proposée aux responsables régionaux.

**Sécurité sur les épreuves routières** : suite à un nouveau décret paru en 2017, les épreuves compétition vont se dérouler maintenant sous le régime de l'usage exclusif temporaire de la chaussée.

- Circuit de 0 à 3kms : pas de circulation ( traversée du circuit possible )
- Circuit de 3 à 12 kms : circulation dans le sens de la course
- Circuit supérieur à 12 kms : circulation dans le sens de la course ou usage exclusif temporaire de la chaussée
- Course en ligne : usage exclusif temporaire de la chaussée

**Cela ne veut pas dire que dorénavant les coureurs auront toute la chaussée pour eux. Les coureurs devront toujours se conformer aux consignes données par l'organisateur.**

Fin de ces assises à 16h00. Si les retours de cette journée sont globalement positifs, une nouvelle journée pourrait être reconduite en 2019 ou 2020.

Jean Yves VOISIN.